

Jean-Pierre Fragnière
Professeur
e-mail : <mailto:jpfragniere@eesp.ch>
Natel 079 412 82 83
<http://www.jpfragniere.ch>

Un choix d'articles parus récemment dans la presse de Suisse romande

Sommaire

Le travail à temps partiel: une nouvelle machine à fabriquer les pauvres - « Le Temps»

L'avenir des assurances sociales suscite de profonds déchirements politiques « Le Temps»

Un dictionnaire du social - « Le Matin »

S'accrocher ou décrocher, le dilemme des travailleurs de 50 ans et plus « Le Temps »

Inventer sa vie à 60 ans! - « Le Nouvelliste»

Familles: les cadeaux fiscaux tombent de partout -- « Le Temps»

Et si les vieux cultivaient l'entraide et pas leur jardin? - « La Tribune de Genève»

Comment se retrouver dans la jungle du social - « Le Matin»

Que fera-t-on quand on sera vieux, si vieux? - « Construire»

Nous vivons plus longtemps en bonne santé - « Swissinfo»

Les incertitudes qui entourent le deuxième pilier poussent la commission des Etats à «épargner»
l'AVS - « Le Temps »

Les baby-boomers sont-ils d'affreux égoïstes? - « Construire»

Les assurances sociales entre l'Apocalypse et une nouvelle solidarité - « 24 Heures»

Le travail à temps partiel: une nouvelle machine à fabriquer les pauvres

Marché du travail. L'emploi à temps partiel n'a cessé de se développer. Il est pourtant de moins en moins choisi. Un paradoxe inhérent au fait que la part des salariés contraints de réduire leur temps de travail a quasiment doublé.

« Le Temps »
Pietro Boschetti
Vendredi 12 juin 1998

Flexible, moins cher, vanté par presque tout le monde, le temps partiel a décidément tout pour plaire. « Les employeurs cherchent une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail et le temps partiel leur offre cette possibilité. Ces emplois ont continué à croître pendant la crise alors que les temps pleins diminuaient », remarque d'ailleurs Brigitte Buhmann, cheffe de la section Vie active à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le nombre de personnes occupées à plein temps a en effet reculé de 111 000 entre 1991 et 1997, tandis que le total des actifs à temps partiel augmentait de 109 000 personnes. Aujourd'hui 28% de la population active (19% en 1990) travaillent à temps partiel, surtout des femmes (83%).

« Demi-chômeurs »

Tout va bien aussi longtemps que le temps partiel est choisi par le salarié. Il répond alors à un besoin partagé par l'employeur et son employé. Malheureusement, c'est de moins en moins le cas, comme en témoignent les données de l'OFS. La part des actifs occupés à temps partiel mais désirant travailler à 100% a doublé au cours des sept dernières années: ils étaient 6,7% (64 000 sur les 956 000 actifs à temps partiel) en 1991; ils sont 13,3% (142 000 sur les 1 064 000) six ans plus tard. Soit une progression deux fois plus rapide que celle de l'emploi à temps partiel dans son ensemble. En France, où l'on parle de temps partiel contraint pour désigner cette catégorie, des études du Ministère de l'emploi ont mis en évidence le lien entre celui-ci et la multiplication des « working poors », ces salariés qui ne gagnent pas assez pour vivre. Plus des trois quarts d'entre eux travaillent à temps partiel, justement. Et l'accroissement du phénomène « working poor » s'explique d'abord par le développement du travail à temps partiel. En somme, il s'est transformé en une machine à fabriquer des pauvres. Qu'en est-il en Suisse? L'OFS ne dispose pas de recherches sur le sujet. Il est pourtant question d'en lancer une l'année prochaine, à condition de trouver les moyens pour la financer. Les indices, cependant, s'accumulent pour laisser penser qu'en Suisse les choses ne se passent pas très différemment. Le nombre de gens obligés de recourir à l'assistance sociale pour pouvoir joindre les deux bouts en est un: 230 000 personnes l'année dernière, ce qui correspond à une hausse d'environ 80% depuis 1991, selon les dernières évaluations d'Ernst Zürcher, le secrétaire général de la Conférence des directeurs

cantonaux des affaires sociales (CDAS). Idem pour ce qui est des frais d'assistance directe: 2,5 milliards de francs en 1997, une progression de 40 à 50% en six ans de crise. Ernst Zürcher estime que le quart de ces 230 000 personnes assistées sont des «working poors», dont les deux tiers travaillent à temps partiel. «Le nombre des «working poors» que nous soutenons est en hausse de 30 à 50% depuis 1991. Il est probable que le développement du temps partiel a fortement contribué à cette évolution», souligne-t-il. Avec celle des chômeurs de longue durée, c'est la catégorie qui grossit le plus dans le public de la CDAS. Notez que jusqu'à 45% des personnes pouvant bénéficier de l'aide sociale ne la réclameraient pas, à en croire les études sur la pauvreté. Les chiffres de la CDAS ne surestiment donc certainement pas l'ampleur du problème.

Bombe à retardement

Professeur de politique sociale à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et à l'Université de Genève, Jean-Pierre **Fragnière** confirme l'analyse d'Ernst Zürcher. «On a un système salarial en Suisse qui fait que pour de nombreux salariés une baisse de 10, 20 ou 30% du revenu pour cause de travail partiel les précipite dans la pauvreté. L'explosion des coûts d'assistance sociale est tout de même révélatrice», résume-t-il. Et de pointer ce qui, pour lui, pourrait devenir une véritable bombe sociale à retardement: «Les temps partiels sont mal assurés socialement. Notamment pour la retraite, puisque, en deçà de 23 880 francs de salaire annuel, le deuxième pilier n'est pas obligatoire. Que vont faire ces gens à l'âge de la retraite s'ils ne peuvent compter que sur l'AVS?»

Et l'économiste Christian Marazzi, auteur de la première étude sur la pauvreté en Suisse, de constater pour sa part : «Le temps partiel s'institutionnalise de plus en plus dans le marché du travail. Il satisfait aux contraintes d'un mode de production «postfordiste», hautement flexible et instable.

Système social à revoir

C'est la production en flux tendu, «just in time» (ndlr: une production sans stock), qui s'ajuste aux oscillations de la demande.» Pour l'économiste tessinois, il s'agit-là d'une mutation durable. Conséquence: il faut revoir le système de sécurité et d'assurances sociales, qui jusqu'ici reposait sur le modèle du travail à plein temps durant toute la vie active. «Sinon, ces nouvelles formes de travail – et la multiplication du temps partiel en est l'une des manifestations – risquent de provoquer une prolifération de la pauvreté», met-il en garde. Depuis son observatoire de la CDAS, Ernst Zürcher pense aussi que le phénomène des «working poors» est parti pour durer, même si, actuellement, la situation se stabilise. D'où son malaise: «Les employeurs ont intérêt à ce que l'assistance sociale prenne de plus en plus en charge les salariés qui ne gagnent pas assez pour vivre.

Mais, au fond, le problème, c'est celui de l'insuffisance des salaires versés, en particulier pour les «working poors» travaillant à plein temps. Je pense qu'il faut

régler la question d'abord à ce niveau-là, et non pas à travers les institutions d'assistance.»

Les moins de 40 ans viennent grossir la cohorte des petits salaires

Pietro Boschetti

«Le marché du travail va mieux», annonçait gaiement l'Office fédéral de la statistique il y a quelques semaines. Entre le 1er trimestre 1997 et le 1er trimestre 1998, l'Office comptabilisait en effet 29 000 emplois supplémentaires (une progression de 0,8%). On n'avait plus fêté pareille hausse depuis le 2e trimestre 1996! Pour encourageant qu'il soit, ce résultat doit cependant être nuancé. Car cette augmentation résulte d'abord de la multiplication des temps partiels: sur les 29 000 emplois supplémentaires, 20 000 (70%) sont à temps partiel. Et il s'agit surtout de temps très partiel, puisque 15 500 d'entre eux sont des jobs dont le taux d'occupation est inférieur à 50%. Reste à espérer que ceux et celles qui ont décroché ces nouveaux emplois disposent d'autres sources de revenu que leur salaire pour vivre.

Inégalités accrues

Le risque est sinon grand de les voir sombrer dans la cohorte des précaires. Selon la seule **étude nationale sur la pauvreté** en Suisse menée dans le cadre d'un programme de recherche du Fonds de la recherche scientifique, entre 390 000 et 680 000 personnes vivaient en 1992 dans la précarité, soit entre 5,6% et 9,8% de la population résidente (selon que l'on prend comme seuil de pauvreté un revenu mensuel de 1800 francs ou de 2100 francs pour une personne seule). Cette étude notait aussi que 60% des pauvres ont moins de 40 ans.

Elle constatait en outre un accroissement sensible des inégalités dans la répartition des revenus entre 1982 et 1992: la part du revenu total à disposition du 40% de la population la plus faible économiquement a diminué. Depuis, la crise économique a sans doute aggravé la situation.

L'avenir des assurances sociales suscite de profonds déchirements politiques

PREVOYANCE. Une commission du Conseil national auditionne des experts dans l'espoir de trouver des solutions pour l'AVS et l'assurance chômage, sur la base de trois scénarios distincts

« Le Temps »
Bernard Wuthrich, Berne
29 mai 1998

La gauche et la droite de l'échiquier politique ne sont pas près de s'entendre sur l'avenir des assurances sociales. Les auditions organisées jeudi par la Commission de sécurité sociale et de santé publique (CSSS) du Conseil national autour du rapport sur le financement des assurances sociales – connu sous le nom d'IDAFISO 2 – ont parfaitement démontré qu'un profond fossé subsistait entre ceux qui réclament la diminution des prestations sociales et ceux qui défendent un élargissement de certains piliers de la prévoyance.

L'exemple de l'AVS apporte la preuve qu'on est encore loin du compte. Au menu de la commission figuraient deux initiatives populaires qui, toutes deux, demandent que le droit à la retraite s'ouvre dès 62 ans pour les hommes comme pour les femmes. Le Conseil fédéral recommande le rejet de ces deux initiatives, qu'il juge impossibles à financer. La commission est d'un autre avis: par 13 voix contre 12, grâce à la voix prépondérante de son président Paul Rechsteiner (PSS/SG), elle propose de les accepter. Ce vote n'est guère indicatif quant au sort des initiatives, car celles-ci seront vraisemblablement refusées par le plénum du Conseil national. Il est cependant révélateur des différences de conception qui opposent la droite et la gauche.

Parmi les experts auditionnés jeudi se trouvaient deux représentants des milieux patronaux: Hans Rudolf Schuppisser pour l'Union patronale suisse (UPS) et Kurt Gfeller pour l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Parmi les trois scénarios proposés par le rapport IDAFISO 2, tous deux se sont prononcés en faveur de celui qui entraîne une baisse des prestations sociales (relèvement de l'âge de la retraite, hausse de la participation aux coûts de l'assurance maladie, réduction des indemnités de chômage).

Pour des raisons politiques évidentes, ce scénario n'est cependant pas celui qui a la préférence du Conseil fédéral. Le gouvernement travaille plutôt autour de l'idée du maintien des prestations sociales actuelles, ce qui n'est déjà pas une mince affaire, puisqu'une telle hypothèse nécessite, selon IDAFISO 2, des recettes supplémentaires équivalant à 6,8 points de TVA, soit 15,3 milliards de francs d'ici à 2010. Il a déjà proposé un relèvement de la TVA de 2,5 points d'ici à 2006 dans le

but de financer l'AVS/AI. Quant au troisième scénario, qui prévoit de consolider la prévoyance vieillesse et coûterait 18 milliards (soit 8% de TVA), personne ou presque n'ose le proposer sérieusement.

Et les inégalités sociales?

Tout laisse penser que l'on s'achemine vers le scénario du statu quo. Toutefois, les auditions de jeudi ont élargi le débat et remis en question les données de base utilisées dans le rapport IDAFISO 2. Pour la gauche, les trois scénarios contenus dans ce rapport sont trop pessimistes, car ils reposent sur l'hypothèse d'une croissance économique de 1,3%. «C'est bien trop peu. Tous les autres pays de l'OCDE partent de l'idée que la croissance sera plutôt de 2 à 3%», proteste Colette Nova, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse (USS). «Une telle prévision est misérable. Si la croissance est plus forte, on aura résolu 50% de nos problèmes», renchérit le conseiller national socialiste Franco Cavalli.

La croissance n'est pas le seul critère d'IDAFISO à être mis en doute. Les experts entendus jeudi regrettent que d'autres paramètres n'aient pas été pris en compte, par exemple les nouveaux risques sociaux ou l'évolution des inégalités sociales. «Cela mériterait aussi d'attirer l'attention», relève Jean-Pierre **Fragnière**, professeur de politique sociale à l'Université de Genève, qui reproche à IDAFISO d'utiliser une méthode de projection «un peu simpliste». La discussion de jeudi donne ainsi un avant-goût du débat parlementaire, qui s'annonce d'ores et déjà controversé.

Un dictionnaire du social

ÉDITION Des abus sexuels au vieillissement de la population, cet ouvrage décode les réalités complexes du quotidien. Pour mieux s'y retrouver dans le dédale actuel

« Le Matin »
Marie-José Brélaz
28.01.1998

«La politique sociale est le plus gros bout du porte-monnaie des institutions et des ménages. Il y a un tas de livres savants sur le sujet. Mais qui les comprend?» Fort de cette question, Jean-Pierre **Fragnière**, sociologue romand de renom, y répond. Il publie le «Dictionnaire suisse de politique sociale», véritable fil d'Ariane dans le labyrinthe des assurances, de la famille, de la formation, du logement, de la santé ou encore du travail.

Définitions classées par ordre alphabétique, approches statistiques, lois, bibliographies: l'entreprise (une première helvétique) a été rondement menée en une année, grâce à la collaboration de 150 spécialistes affichant entre 22 et 88 ans. Une preuve d'ouverture et de diversité des points de vue, selon l'auteur principal qui s'est allié aussi au professeur d'université Roger Girod pour peaufiner la mise en forme.

Parmi les 650 mots analysés, ce sont ceux tournant autour de l'exclusion sociale qui ont donné le plus de fil à retordre. Inégalité, pauvreté, précarité, autant de réalités complexes à expliquer en quelques lignes de texte et qui sont susceptibles de se modifier. Jean-Pierre **Fragnière** reconnaît qu'un tel dictionnaire est plus éphémère qu'un autre qui traiterait de patois villageois. C'est pourquoi il songe déjà à une actualisation. A l'horizon 2000, ce sera chose faite, en plus d'une éventuelle traduction allemande.

Dans l'immédiat, usagers de la politique sociale (à savoir chaque habitant du pays) et professionnels engagés dans le domaine peuvent puiser dans cette mine de renseignements. Ce sont 250 pages (au prix de 36 francs) permettant de rebondir d'éclairage en éclairage, afin d'orienter les connaissances et de frapper - au besoin - plus sûrement à la bonne porte.

«Dictionnaire suisse de politique sociale», Jean-Pierre Fragnière et Roger Girod, Ed. Réalités sociales

S'accrocher ou décrocher, le dilemme des travailleurs de 50 ans et plus

La tendance généralisée des retraites anticipées laisse de plus en plus de quinquagénaires en roue libre dans le monde professionnel. Se débarrasser des travailleurs les plus âgés, est-ce toujours le bon calcul? Ils ont de l'expérience à revendre et le font savoir. Enquête

« Le Temps »

Corinne Moesching

Vendredi 27 septembre 2002

Rubrique: emploi et formation

«L'âge peut jouer un vilain tour», admet, lucide, Charles-André Geiser. Depuis le début de l'année qu'il postule pour décrocher un contrat de travail fixe, il fait l'expérience de «la résistance du marché de l'emploi». A 56 ans, ce coordinateur de projets, doublé d'une formation de photo-reporter s'est heurté aux refus polis de nombreux employeurs potentiels. Dans les interviews, on lui a bien fait comprendre que confier un poste de cadre à un homme de son âge, c'était trop tard. «On m'a même laissé entendre qu'il serait gênant de me voir occuper un poste administratif où je serais le subalterne d'une personne plus jeune. Mais l'âge est un défaut qu'on ne peut plus corriger», ironise-t-il. Alors tout en cherchant un éventuel engagement avec l'aide de l'Office régional de placement, Charles-André Geiser enchaîne les mandats temporaires. Il répond à des commandes de reportage photo, dirige une campagne de promotion pour une association et anime un séminaire de technique média dans un institut francophone, à l'étranger. «Au moins, je ne donne pas l'impression d'être un chômeur inactif.» La situation de ce quinquagénaire devenu, malgré lui, un intérimaire du travail, illustre la contradiction qui biaise le marché de l'emploi actuellement. Les travailleurs âgés – au tournant de la cinquantaine – deviennent des obstacles, surtout en période de conjoncture difficile: leur expérience et leurs compétences peinent à contrebalancer les coûts qu'ils engendrent auprès d'un employeur potentiel. Des nuances existent, mais elles concernent des perles rares. A l'image du duo de quinquagénaires – John Mack, 58 ans, et Oswald Grübel, 59 ans – qui va reprendre la direction du Credit Suisse, après la sortie de Lukas Mühlemann.

Dans beaucoup de secteurs il est vrai, les mises à la retraite anticipée passent pour devenir une norme, et les quinquagénaires semblent juste bons à décrocher. Même dans la construction, on négocie actuellement sur le plan national des possibilités de départ anticipé. Mais de leur côté, les travailleurs âgés n'ont pas forcément intériorisé cette éventualité. «L'expérience, ça ne vaut rien!» s'est entendu dire cette responsable de comptabilité financière de 55 ans qui a accepté un départ anticipé à son corps défendant. «De toute manière, qui voudrait m'engager? Je coûte trop cher!» Elle n'a pas quitté les chiffres pour autant et dépanne des diplômants d'une école de commerce. Mais elle n'est pas prête d'oublier l'ambiance

des bureaux qu'elle a quittés: «On se regarde en chiens de faïence et l'on se demande: qui va partir?»

Jacques Hertzschuch a dirigé durant six ans le département des Ressources humaines au CICR (Comité international de la Croix-Rouge) à Genève. Il a pu observer les réactions des collaborateurs âgés, concernés par une mise à la retraite anticipée: «D'abord une méfiance initiale, puis une période où le collaborateur apprivoise son départ. Enfin, ceux qui étaient le plus engagés dans leur travail avaient le plus de difficultés à décrocher, peut-être n'avaient-ils pas pris la peine de développer d'autres occupations à côté de leur profession?» Lui-même au seuil de la cinquantaine, Jacques Hertzschuch a quitté le CICR pour devenir consultant indépendant, une orientation qu'il a prise l'an dernier après avoir passé vingt-cinq ans au siège. Son activité lui permet maintenant de capitaliser sur ses compétences professionnelles. «Pour moi, rien n'est jamais acquis, je ne partage pas cette logique qui veut que l'on arrive à un poste pour se dire voilà j'y suis et je peux lever le pied.»

Maintien de l'attractivité

Si les compétences d'un travailleur âgé restent intéressantes pour l'économie, les contraintes de l'actuel système de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) découragent les entreprises obligées de racheter les lourds montants du 2e pilier. Par conséquent, l'attractivité des plus âgés se réduit comme peau de chagrin. Au point que certains cantons, dont celui de Neuchâtel, tiennent compte de ce handicap objectif, comme le confirme Laurent Kurth, chef du service de l'emploi neuchâtelois. «Un fonds cantonal permet de prendre en charge la LPP en payant la part patronale de l'employeur qui a fait l'effort d'engager un travailleur de plus de 50 ans. Cette mesure de subventions peut s'étendre sur une période de deux ans maximum à raison d'un montant n'excédant pas 520 francs par mois.» L'an dernier, une quarantaine de personnes étaient concernées par la prise en charge LPP.

Autre moyen de rendre les quinquagénaires attractifs sur le marché de l'emploi, ce sont les plates-formes privées qui mettent leurs réseaux de managers intérimaires à disposition des entreprises. C'est le cas de la société Top Fifty. Présente depuis deux ans en Suisse romande et depuis six ans à Zoug, elle s'entoure d'un réseau de 250 cadres supérieurs. De son côté, Adlatus («assistant» en latin) offre une interface qui se distingue par des prix très intéressants pour des prestations de coaching ou de consulting. Les seniors offrent une très grande flexibilité dans les mandats ponctuels, variant de quelques heures à plusieurs mois. Les plus recherchés sont les cadres supérieurs de la finance, de l'administration, de l'expertise, bref ceux qui ont un bon mélange de compétences. Et il en faut, car un «adlate» sera amené à piloter une société en sursis, à remplacer au pied levé un directeur financier. «Si Adlatus existe, c'est que beaucoup de compétences sont sous-utilisées, et le secteur professionnel perd des gens qui ont beaucoup d'expérience», admet Peter Demello, de la section genevoise d'Adlatus, qui fête par ailleurs ses vingt ans d'existence. Ingénieur de formation, spécialiste des questions de développement commercial, il décrit l'un de ses récents mandats: «J'ai agi comme catalyseur auprès d'un patron de PME qui cherchait d'autres débouchés pour mieux rentabiliser sa production.» Un savoir-faire,

des conseils en or, de la disponibilité et beaucoup d'expérience à revendre, les travailleurs âgés ont encore des atouts en main.

Attention à l'effet démographique

Se débarrasser des plus âgés: un mauvais calcul.

Corinne Moesching

La carrière ne s'arrête pas à la retraite. Cet ingénieur ETS, touchant l'AVS à 62 ans, a été réengagé par son entreprise pour s'occuper d'un secteur du marché en Europe de l'Est. La rallonge a duré quatre ans. Cet exemple souligne le fait que la Suisse, comparée à l'Europe, garde une bonne proportion de seniors sur le marché du travail. «La Suisse reste un pays où l'on travaille longtemps», confirme Valérie **Hugentobler**, collaboratrice scientifique de l'INAG (Institut universitaire Ages et Générations). Les statistiques montrent que dans notre pays, 70 000 personnes travaillent encore à temps plein ou à temps partiel alors qu'elles ont déjà atteint l'âge de la retraite. Ayant réalisé une expertise* sur les travailleurs vieillissants dans le cadre du programme européen Leonardo, Valérie Hugentobler constate que la courbe démographique ne permettra bientôt plus de trouver des 30-35 ans sur le marché avec dix ans d'expérience pour prendre la relève de travailleurs qualifiés. D'autre part, la mode des retraites anticipées – prisées par les entreprises en mal de restructurations – met en péril l'équilibre de l'assurance vieillesse (toujours moins d'actifs par retraité). Il y a donc nécessité de maintenir les seniors sur le marché de l'emploi, par le biais d'un quatrième pilier par exemple, comme le propose la Fondation avenir suisse dans une étude parue en juin dernier. «Pourquoi les entreprises ne se soucieraient-elles pas de miser davantage sur la mobilité interne de leurs employés, s'interroge Valérie Hugentobler, elles éviteraient aussi des problèmes de transmission de savoir.» Et de noter l'étude que l'INAG a menée à la Télévision suisse romande cette année. La spécificité du média audiovisuel a conduit la TSR à fidéliser les gens formés à l'interne – ses techniciens maison – et à organiser une rotation pour éviter l'usure des collaborateurs à certains postes.

Se débarrasser des plus vieux, n'est-ce pas un mauvais calcul en définitive? En tous les cas, le potentiel ne manque pas dans les rangs des seniors. Confirmation avec les chiffres avancés par l'Office fédéral de la statistique: ils sont plus de 100 000 hommes et femmes entre 53 et 75 ans, disposés à reprendre une activité lucrative. Qu'on se le dise!

*WorkAge – Age specific Training and Work for Europe. Rapport 1 et 2. INAG 2002.

Inventer sa vie à 60 ans!

Dans vingt ans, la population suisse de plus de 80 ans aura doublé et 20% des Suisses auront plus de 60 ans.

Pour le professeur Jean-Pierre **Fragnière**, l'enjeu de société est énorme.

« Le Nouvelliste »

Vincent Fragnière

12.11.2002

Pour sa septième journée de gérontologie, l'hôpital de Sierre a choisi un thème provocateur — Personnes âgées, maillon faible ou bon créneau — qui a notamment inspiré l'un des orateurs du jour, le professeur valaisan de l'Université de Genève Jean-Pierre **Fragnière**. Ce dernier prône la solidarité entre les générations pour lutter contre les ghettos. Morceaux choisis.

Une deuxième carrière

"Dans les années quarante, quand on a fixé l'âge de la retraite à 65 ans, on se basait sur l'espérance de vie de la population qui oscillait autour des 70 ans. Une fois cet âge atteint, le travailleur pensait avant tout à se reposer et profiter de ses dernières années de vie. Aujourd'hui, ce schéma n'existe plus.

Le moment choisi pour prendre sa retraite s'étale entre 50 et 70 ans; un grand nombre de personnes atteignent cet âge encore en très bonne santé et il y a donc, pour certains, près de trente ans de vie à inventer! Certains nomment cela la deuxième carrière. Jusqu'à récemment, très peu de gens avaient étudié les offres que la société devra faire à ces personnes. Pourtant, pour l'équilibre de notre société de demain, l'enjeu est énorme."

Des retraités compétents

"La grande différence est qu'aujourd'hui, on est confronté, pour la première fois dans l'histoire, à un nombre très important d'hommes et de femmes en âge de prendre leur retraite et qui ont de grandes compétences.

Que ce soit en institut ou à domicile, il est toujours plus difficile de gérer des personnes compétentes qui veulent rester des citoyens, des consommateurs ou tout simplement des gens au service de la société.

Aujourd'hui, la personne âgée dit: "Je veux exister!" Nos politiciens doivent tenir compte de ce message." Eviter les ghettos "Notre société n'est pas vaccinée contre les ghettos d'âge. En institutionnalisant les personnes âgées, il faut éviter le piège de créer des ghettos.

Le bénévolat peut être une des manières pour éviter cette situation. Il faut donc encore plus le développer. Le 8 août 2002 a été écrit, pour la première fois, un manifeste pour la solidarité entre les générations.

Cette voie doit, en priorité, être approfondie et les exemples concrets de liens intergénérationnels être multipliés." Vive la retraite flexible! "Si, aujourd'hui, on utilisait le même raisonnement que lorsque les Suisses ont fixé pour la première fois l'âge de la retraite — c'est-à-dire en se basant sur l'espérance de vie — elle se situerait aux alentours des 78 ans!

Or, personne ou presque ne veut travailler jusqu'à cet âge. Aujourd'hui, le plus important n'est pas de savoir si la retraite doit être prise à 60, 62, 65 ou 70 ans, mais bien de la rendre la plus flexible possible dans chaque secteur d'activités."

Familles: les cadeaux fiscaux tombent de partout

Après la Confédération qui a présenté mercredi ses projets de fiscalité en faveur des familles, les cantons romands préparent tous une révision de leur loi fiscale avec d'importants aménagements en faveur des parents, rendus possibles par le retour aux chiffres noirs

Les améliorations touchent l'ensemble des parents, avec parfois, comme à Neuchâtel et à Genève, un accent particulier en faveur des familles monoparentales

L'instrument fiscal n'est pourtant pas le plus efficace en matière de politique familiale: l'harmonisation des allocations familiales serait un outil plus équitable

« Le Temps »
Stéphane Zindel
19 mai 2000

Un milliard trois cents millions: c'est le cadeau fiscal que Kaspar Villiger veut offrir aux familles, comme l'a annoncé le Conseil fédéral mercredi. Cinq projets de réforme de l'impôt fédéral direct ont été mis en consultation (lire Le Temps de jeudi), mais quelle que soit la variante finalement retenue, l'allègement global sera le même. Ces dernières années, au gré des embellies dans les comptes fédéraux et des pressions politiques pour faire baisser les impôts, le débat sur la fiscalité des familles s'est concentré sur la scène fédérale. Mais Kaspar Villiger, le grand argentier de la Confédération, n'est pas le seul à faire les yeux doux aux parents. Tous les cantons romands prennent la même voie.

Les cantons, en effet, sont en pleine révision de leurs lois sur les impôts car ils ont jusqu'au début 2001 pour s'adapter à la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale. Ce texte prévoit des changements techniques, mais les autorités cantonales ont souvent profité de l'occasion pour proposer d'autres réformes. Les cadeaux fiscaux aux familles en sont une. Ils prennent la forme, partout sauf dans le canton de Vaud, d'une augmentation du montant de la déduction pour les enfants.

Une importante nouveauté fait son entrée dans plusieurs de ces textes: la déduction pour les frais de garde des enfants. Son montant est pour l'instant bien loin de couvrir les coûts effectifs d'une crèche ou d'une maman de jour, mais c'est déjà un signe de l'évolution des mentalités sur la reconnaissance du travail des mères. Enfin, deux cantons, Genève et Neuchâtel, ont choisi de privilégier avant tout les familles monoparentales en leur octroyant des déductions particulières, reconnaissant ainsi la difficulté particulière de leurs situations.

La déduction pour frais de garde apparaît aussi dans la réforme de l'impôt fédéral direct mise en consultation; elle y est plafonnée à 4000 francs. De même, la déduction pour les enfants, actuellement de 5100 francs, passerait à 6600 francs au

maximum, tandis que la déduction pour les couples qui travaillent tous les deux passe à la trappe.

Canton par canton

Jura

La déduction pour frais de garde voit le jour

Le Jura est l'un des cantons romands qui a clairement fait le choix d'avantager les familles à l'occasion de sa réforme fiscale. Le dossier y est clos puisque la nouvelle loi jurassienne a été adoptée mercredi par les députés. Une majorité de circonstance composée du PDC et des socialistes a fait passer un projet médian qui va plus loin que les vœux initiaux du gouvernement, mais reste en-deçà des propositions supérieures de déductions soutenues par les radicaux et les chrétiens-socials.

Plusieurs allègements fiscaux s'adressent aux parents. D'abord, la déduction pour charge de famille, qui varie selon le nombre de bambins, a été augmentée. Elle a été portée de 3700 à 4000 francs par enfant; elle s'élève à 4500 francs par tête dès le troisième enfant.

Une nouvelle déduction fait son apparition: celle pour les frais de garde des enfants, destinée à couvrir une partie des coûts de crèche ou de jardin d'enfants lorsque les deux parents travaillent. Elle se monte à 3000 francs maximum par enfant jusqu'à l'âge de 15 ans.

Le Jura connaît aussi une déduction particulière, celle pour les «frais d'instruction au-dehors». Elle s'applique par exemple à une famille qui paie un loyer et des frais de pension pour un adolescent qui a fait son gymnase loin de chez lui. Le montant a été augmenté à 5500 francs par enfant (contre 4900 francs auparavant). Enfin, le montant de certaines déductions pour les primes d'assurance maladie a été élevé. La déduction pour le double gain professionnel des conjoints se monte, elle, à 2300 francs.

Neuchâtel

Effort pour les familles monoparentales

Neuchâtel, tout comme Vaud, n'est pas le canton qui a fait le plus d'efforts pour la famille. Pourtant, quelques améliorations ont été apportées dans la loi adoptée par le Grand Conseil à la fin mars. La déduction pour les enfants à charge augmente légèrement. Elle sera, dès le 1er janvier 2001, de 3000 francs pour un enfant, de

3700 francs pour le 2e enfant, de 4200 francs pour le 3e enfant et les suivants. Ces montants étaient jusqu'alors de 2600, 3200 et 3700 francs.

Comme Genève, Neuchâtel met l'accent sur les familles monoparentales. Le système choisi en lieu et place d'une déduction pour les frais de garde est le suivant: la mère ou le père qui élève seul ses enfants bénéficiera d'une déduction complémentaire de 7700 francs (5300 francs actuellement), à laquelle s'ajoute un montant de 1800 francs par enfant dès que le parent a deux bambins.

La déduction des primes d'assurance maladie pour les contribuables qui ont des enfants à charge est augmentée, comme la déduction pour les couples mariés. Celle sur le travail du conjoint, en revanche, reste inchangée.

Fribourg

Avantage aux couples qui travaillent

A Fribourg, les impôts vont baisser de 5% d'ici 2003. Tous les contribuables en profiteront, mais le système avantage un peu les couples dont les deux conjoints travaillent. A côté de cela, des améliorations fiscales vont soutenir spécifiquement les familles avec enfants. Au Grand Conseil fribourgeois, la semaine dernière, les députés se sont même montrés un peu plus généreux avec les familles que ne l'aurait voulu le gouvernement dans un premier temps.

Premier point: les déductions sociales pour les enfants augmentent. Elles sont portées à 4700 francs par enfant (5700 francs dès le troisième bambin), alors qu'elles se montaient à 3400 francs (4400 dès le troisième enfant).

Ce canton catholique, comme le Jura et le Valais, introduit aussi une nouveauté: la déduction pour les frais de garde. Ceux-ci pourront être soustraits jusqu'à concurrence de 2000 francs par an et par enfant de moins de 12 ans.

Les Fribourgeois connaissent aussi une déduction sur le revenu du conjoint, lorsqu'il travaille à temps partiel. Mais les montants n'ont pas été augmentés à l'occasion de la révision de la loi

Genève

Doublement de la déduction pour enfants

A Genève, le projet de loi sur l'imposition des personnes physiques est en cours d'examen en commission du Grand Conseil. Le gouvernement propose de pratiquement doubler la déduction pour charges de famille. Actuellement, elle se monte à 2600 francs pour le premier enfant, une somme à laquelle s'ajoutent 300 francs dès le deuxième enfant. La déduction passerait à 5000 francs, un montant

majoré de 500 francs pour chaque nouvel enfant (un couple avec trois enfant pourrait donc soustraire 16 500 francs de son revenu).

En outre, en plus d'une baisse globale de l'impôt pour tous les contribuables, la réforme vise à soutenir plus particulièrement les familles monoparentales. Une déduction sociale pour frais de garde est proposée pour les mères ou les pères qui travaillent et élèvent seuls leurs enfants.

Les coûts de garde effectifs pourraient être soustraits du revenu, pour chaque enfant jusqu'à 12 ans, jusqu'à concurrence de 3500 francs par an (5000 francs si le revenu brut ne dépasse pas 50 000 francs). Rien de tel n'est prévu pour les couples mariés: le gouvernement estime que la déduction sur le revenu de l'un des conjoints est implicitement une déduction pour frais de garde, même si les couples sans enfants y ont droit.

Pour les familles monoparentales qui élèvent des jeunes entre 18 et 25 ans, il est aussi prévu que le barème d'impôt soit plus favorable qu'actuellement.

Valais

Les yeux doux à tous les parents

Le Valais projette de baisser les impôts de l'ensemble des contribuables. Mais selon le projet de loi qui est en examen devant la commission parlementaire, les allègements profiteront d'abord aux petits et modestes revenus, ainsi qu'aux personnes avec des enfants à charge.

Au stade actuel des débats, il est prévu d'abandonner le système de déduction pour les charges de famille, qui varie en fonction du nombre d'enfants. Il serait remplacé par une importante déduction (à la hausse) de 5000 francs par enfant.

Comme Fribourg, le Jura et le canton de Vaud, le Valais veut introduire une déduction sociale pour les frais de garde des enfants dont les parents travaillent. Il s'agirait d'une déduction unique de 2000 francs par enfant n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité, pour autant que le revenu net des parents ne dépasse pas 70 000 francs. L'idée de limiter cette déduction aux enfants de moins de six ans est tirée de l'exemple français.

Par ailleurs, la déduction sur le travail du conjoint lorsque les deux travaillent passerait de 4620 à 5500 francs, les déductions pour les primes d'assurance maladie augmenteraient, comme le rabais d'impôt pour le couple. Des déductions sociales pour les frais d'internat des élèves qui étudient loin de chez eux sont encore en discussion.

Vaud

Un petit geste en faveur des familles

Dans le canton de Vaud, la révision de la loi sur les impôts est particulièrement difficile à mener car la réforme liée à l'harmonisation fiscale est censée rapporter de l'argent. C'est du moins ce qui a été décidé dans le cadre des accords de la table ronde qui lient le gouvernement et les partis.

Après une série de discussions et de marchandages, l'objectif a été fixé à 23 millions de francs, un montant qui pourrait encore baisser selon les décisions de la commission parlementaire qui étudie le dossier.

Néanmoins, le projet de loi fiscale prévoit certaines améliorations pour les familles. Principale nouveauté: le gouvernement propose d'introduire une petite déduction de 1000 francs pour les frais de garde des enfants. Un montant modeste en raison des coûts financiers de l'opération. Le canton de Vaud, qui ne connaît pas encore la déduction pour la double activité lucrative des époux, devrait également la mettre en place. Là aussi, le montant, revu à la baisse par rapport au premier projet du gouvernement, sera modeste: on parle pour l'instant de 1500 francs.

Les Vaudois n'ont pas de déduction pour charge de famille; ils utilisent le système du quotient familial où le taux d'impôt tient compte des enfants à charge. Le projet de réforme prévoit là un statu quo.

«Il faut une politique qui lève les obstacles à la réalisation des familles»

Jean-Pierre **Fragnière** est professeur de politique sociale à l'Université de Genève et directeur de l'Institut «Age et Générations» à Sion.

Propos recueillis par Stéphane Zindel

Le Temps: Des études montrent depuis des décennies que la politique familiale suisse est lacunaire. Les mesures annoncées mercredi par Kaspar Villiger sont-elles un tournant?

Jean-Pierre Fragnière: Les législatures passent et rien ne change véritablement. Les réformes de Kaspar Villiger ne font pas exception. C'est de la politique familiale en trompe-l'œil qui vise en fait à défendre les recettes fiscales de la Confédération. Cela lui permet de contrer les milieux qui exigent des baisses de l'impôt fédéral direct (IFD) encore plus fortes, voire sa suppression.

- Quelles que soient les motivations de Kaspar Villiger, le fait est que les baisses d'impôt prévues atteignent dans la plupart des variantes 30, 40 à 50%...

- Les pourcentages peuvent paraître impressionnants. En réalité, ils n'apportent un soulagement significatif qu'aux familles qui déclarent un revenu élevé. Baisser l'IFD revient à accorder une prime aux riches en raison de la forte progressivité de cet impôt. Vous avez les mêmes mécanismes au niveau cantonal: le quotient familial appliqué sur Vaud permet par exemple à un ménage aisé comme le mien de réaliser des économies d'impôts énormes, suffisantes pour financer mes enfants. Pour les revenus modestes, la baisse d'impôt en chiffres absolus est dérisoire. Comme si un enfant de riche coûtait plus cher à éduquer qu'un enfant de pauvre.
- En quoi consisterait à vos yeux une vraie politique familiale?
- Il faut développer non pas une politique pour les familles, mais une politique d'incitation à la levée des obstacles – financiers en particulier – à la réalisation des familles. Nous avons en démographie une mesure baptisée «indice de tension» qui est le rapport entre le nombre d'enfants souhaités et le nombre d'enfants effectivement faits. Des observations montrent que cet indice est proche de un dans les milieux aisés et sensiblement supérieur pour les familles modestes. Autrement dit, les couples riches font le nombre d'enfants qu'ils souhaitent alors que dans les milieux défavorisés, on fait moins d'enfants qu'on ne l'aimerait.
- Vous préconisez un renforcement des allocations familiales et leur harmonisation au niveau fédéral. Est-ce réaliste politiquement, sachant que la gauche la réclame depuis des années sans succès?
- Les allocations sont effectivement un instrument de politique familiale intéressant car il est centré sur les besoins de l'enfant et non sur la richesse de papa et maman. Dans les milieux conservateurs, il a longtemps paru suspect de dissocier famille et enfant. Mais les choses semblent évoluer peu à peu. La présidente de Pro Familia, Lucrezia Meier-Schat (ndlr: présidente du PDC saint-gallois), a ainsi élaboré un modèle d'allocations familiales qui respecte le principe d'une allocation par enfant, indépendamment de la situation de ses parents. Un rapprochement des points de vue s'opère donc lentement au profit du bien-être de l'enfant.

Allocations familiales: le long chemin de l'harmonisation

Les allocations familiales frisent actuellement 300 francs pour le premier enfant dans les cantons les plus généreux. Dans d'autres, il faut compter avec moitié moins. Si le relèvement des allocations continue à n'être réclamé que par la gauche, l'idée de les unifier au niveau fédéral fait son chemin, même si la cause est très loin d'être entendue.

L'espoir le plus fort de parvenir à une harmonisation est venu de Kaspar Villiger lui-même. Le ministre des finances a en effet prévu d'unifier les allocations à 175 francs dans le cadre de la réforme de la péréquation financière entre Confédération et cantons. Cette idée, à laquelle une majorité de cantons est favorable, est pourtant sur le point d'être enterrée tant l'opposition des milieux patronaux s'est montrée virulente en procédure des consultations. Si le projet est globalement neutre au niveau des coûts pour les entreprises, il ne l'est pas – et de loin – pour toutes. Actuellement, les disparités sont telles que certaines entreprises consacrent jusqu'à 5% de leur masse salariale aux allocations familiales, d'autres à peine 0,2%. Une décision définitive est prévue en août.

Une vieille initiative parlementaire toujours pendante de l'ancienne conseillère nationale bâloise Angeline Fankhauser (PS) propose d'unifier les allocations familiales à 250 francs

et même 300 francs pour les enfants en formation. Elle a passé le cap de la commission compétente du Conseil national en 1997 à une majorité infime, dans une version soft (montants rabotés de 50 francs). Le projet a été gelé jusqu'à ce que soit atteint l'objectif budgétaire 2001.

Une initiative parlementaire de Jacqueline Fehr (PS/ZH) propose d'étendre le droit aux prestations complémentaires aux parents dans le besoin. Un couple avec deux enfants pourrait bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 5000 francs. Ce texte a été adopté en commission en février, là aussi par le plus faible des écarts.

Le plénum devrait se prononcer en juin.

Et si les vieux cultivaient l'entraide et pas leur jardin?

SOLIDARITÉ Une nouvelle forme de transmission du patrimoine est envisagée.

« La Tribune de Genève »
Pascale Zimmermann
01.05.1999

Le vieillissement de la population suisse est en train de bouleverser l'équilibre de la société. En un siècle, le nombre des plus de 65 ans a triplé. Le marché du travail, la politique sociale, la planification sanitaire, mais aussi les rapports au sein de la famille sont chamboulés par ces retraités souvent en pleine forme, aux revenus confortables. La création d'un observatoire national centré sur les personnes âgées, mais aussi sur la relation entre les générations, paraît nécessaire. Installé à Sion, opérationnel depuis le mois d'octobre et inauguré hier, l'Institut universitaire âges et générations (Inag) répond à ce besoin. Le sociologue Jean-Pierre **Fragnière** en assume la codirection scientifique.

- Quels sont les buts de l'Institut âges et générations?

- Du point de vue scientifique, le vieillissement est devenu, depuis sept ou huit ans, un sujet intéressant. Une trentaine d'équipes de chercheurs planchent dessus. Il est important de favoriser la liaison entre les différentes disciplines. L'Inag a aussi pour but de susciter la discussion, d'informer, de diffuser des travaux, de développer l'enseignement et la recherche appliquée en gérontologie.

- Une telle structure est-elle indispensable?

- Lorsque nous faisons de la planification à dix ou vingt ans, comme c'est indispensable dans le domaine des assurances sociales, nous ne pouvons pas prendre comme base l'étude des personnes âgées d'aujourd'hui. Les vieux de 2020 ne seront pas comme ceux de 1999. L'Inag devrait permettre d'affiner notre approche en se penchant sur les changements socioculturels amorcés.

- Par exemple?

- L'informatique. Les retraités de 2020 entretiendront tous des rapports de grande familiarité avec les ordinateurs, Internet, etc. On peut citer aussi le maintien à domicile. Les gens de ma génération, j'ai 54 ans, auront le désir de rester chez eux le plus longtemps possible. Ils ne pourront pas supporter la promiscuité d'un EMS (Etablissement médico-social). Leurs besoins d'autonomie et de communication passeront au premier plan. Les gens nés entre 1938 et 1950 ont pour la plupart des niveaux de formation très élevés. Ils ont eu la vie la plus facile de toute l'Histoire! Impossible de les comparer à la génération précédente, ni à la suivante, du reste.

- L'Inag va s'occuper aussi des liens entre les générations. Pourquoi?

- Nous sommes confrontés à une situation absolument inédite sur le plan sociologique: entre 45 et 65 ans, une femme peut fort bien s'occuper encore d'un de ses enfants, tout en étant une grand-mère qui garde de temps en temps son petit-fils, et une fille prenant soin de ses parents âgés. Un tel cas de figure ne s'est jamais produit...

- On en arrive à la problématique de la transmission du patrimoine...

- Absolument. Les gens touchent leur héritage lorsqu'ils sont eux-mêmes à la retraite. Ils bénéficient en même temps de leur fonds de prévoyance professionnelle. Voilà encore une situation nouvelle: les personnes âgées sont en train de devenir la catégorie de population la plus riche de la société. Les jeunes, eux, la plus pauvre, essentiellement les très jeunes qui n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail et les couples avec des petits enfants. Les vieux doivent songer à partager avec les jeunes.

- Cela paraît délicat...

- Cela suppose un important changement de mentalités. Il existe un blocage qui devrait sauter. Bien des retraités passent leurs dernières années à redouter des malheurs qui ne leur arriveront jamais! Il faut les sécuriser.

- Comment?

- Par le biais d'une assurance, par exemple. De manière à garantir la préservation du patrimoine quoiqu'il arrive (maladie grave, sénilité, impotence, etc.).

- Pourquoi les personnes âgées seraient-elles solidaires des jeunes?

- Nous allons nous employer à leur faire voir leur intérêt d'adhérer à ce que nous appelons le nouveau contrat intergénérationnel. Quand on est encore en pleine forme à 65 ans, on doit s'interroger sur les services que l'on peut rendre à la société. Il s'agit d'un devoir de juste solidarité. Les jeunes ont des difficultés, et pas parce qu'ils sont des fainéants.

- En outre, le régime suisse de sécurité sociale repose entièrement sur la solidarité entre les générations. Les premiers retraités qui toucheront les prestations du 2e pilier, en 2010, ne devraient pas l'oublier. Ils ont tout à gagner à conserver un rôle actif dans la vie publique. Sur le plan affectif aussi, les liens avec les jeunes peuvent être pour eux un grand enrichissement.

Des projets pour la vieillesse

Jean-Pierre Fragnière a dirigé la publication d'un ouvrage intéressant qui vient d'être publié. «Quels projets pour la vieillesse?» (éditions Réalités sociales) explique, en termes clairs, le nouveau pacte de solidarité entre les générations, qui pourrait profiter largement, selon les sociologues, à l'ensemble de la population. L'association

VAD (Vieillesse aujourd'hui et demain) a organisé la formation des groupes de discussion à l'origine de ce livre P.Z.

Comment se retrouver dans la jungle du social

ÉDITION Chose promise, chose due. La deuxième édition du dictionnaire social suisse vient de sortir de presse. Elle sera bientôt traduite en allemand et adaptée pour nos voisins d'outre-Sarine. A l'origine de ce travail titanesque, un homme, beaucoup d'amis et tout un tissu de connaissances. Rencontre

« Le Matin »
Claire-Lise Genoud
12.02.2002

Pipe à la main, il raconte qu'aux Etats-Unis une femme l'a giflé alors qu'il fumait sur un banc public. Et voilà. Il suffit de la présence de Jean-Pierre **Fragnière**, 57 ans, pour que toute l'aberration du monde surgisse d'un seul coup. Concepteur du «Dictionnaire suisse de politique sociale», ce sociologue montagnard, Lémanique d'adoption, défend deux principes: la pluridisciplinarité et le système des réseaux. Son goût pour les disciplines multiples? Il lui vient de son incroyable facilité à assimiler les choses. Aujourd'hui ardent partisan de la solidarité humaine, n'a-t-il pas plongé dès l'adolescence dans la culture des fraises, la mécanique, l'horlogerie, la philosophie et même la théologie? Quant au système des réseaux, il n'a pas eu le choix. «La politique sociale n'est pas une discipline d'université, déclare-t-il. C'est donc une affaire de réseau.» Depuis une trentaine d'années, il tente pourtant d'enseigner cette science sociale à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et à l'Université de Genève. Interview.

Le Matin : De quoi traite votre dictionnaire?

Jean-Pierre Fragnière : Il propose une vue d'ensemble de tout ce qui concerne les solidarités collectives qui font l'unité d'une nation. Englobant aussi bien l'économie, la médecine, le droit, l'action sociale que la psychologie, la politique sociale cherche avant tout à faire le bonheur des gens, tout en leur assurant une certaine sécurité.

- Concrètement?
- On ne va pas s'occuper de la manière dont on fait les piqûres aux gens, mais à l'accès aux soins pour tout le monde.
- Vous avez publié une première édition de ce dictionnaire en 1998. Comment en avez-vous eu l'idée?
- La politique sociale occupe à peu près le tiers des budgets publics, le tiers du budget de la famille, et ce n'est toujours pas une discipline universitaire. A un certain moment j'ai été agacé par la lenteur de la création d'un savoir dans ce

domaine. Je suis alors monté à Thyon (VS), près de Vesonnay, (n.d.l.r.: son village d'origine) et j'ai établi les premiers concepts du dictionnaire. Puis j'ai fait appel au réseau.

- Quelles différences entre les deux éditions?
- Avec la collaboration d'une centaine d'auteurs supplémentaires, nous avons notamment développé le secteur de la famille et des relations entre les générations.
- Pourquoi y accorder tant d'importance?
- Politiquement, la famille a de plus en plus besoin d'un soutien. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'on parle de la famille, on parle de la femme. Dans l'avenir, ces dernières n'accepteront plus d'assurer une double journée de travail. D'ailleurs il existe une pression incroyable.
- Ah oui?
- Et pas seulement des femmes. Les milieux économiques se rendent compte, eux aussi, que les femmes ne resteront pas dans leurs entreprises sans un certain nombre d'aménagements familiaux.
- Et au niveau des générations?
- Ah, ça, c'est un problème important. Pour la première fois dans l'histoire, nous assistons à la cohabitation entre quatre générations. Quand j'étais jeune, on disait «de notre temps on s'occupait des vieux»! Mais c'était facile de dire une telle chose, parce que les vieux, à l'époque, il n'y en avait presque pas! Aujourd'hui, on doit trouver des solutions pour toutes sortes de problèmes liés à la vieillesse, comme par exemple le coût de la santé.
- Les auteurs?
- Ce dictionnaire n'est pas un lieu où de vieux spécialistes viennent raconter leurs histoires. Ce sont au contraire des femmes et des hommes, à proportion quasi égale, proches du terrain et dont l'âge varie entre 25 et 90 ans.
- Comment s'est passée la conception du dictionnaire?
- Le plus compliqué a été d'établir un équilibre et une relation entre les différentes définitions. Pour la première édition, je me suis carrément retiré aux Etats-Unis pour apprendre le dictionnaire par coeur. Ensuite j'ai établi les liens.
- Songez-vous déjà à une troisième édition?
- Publier un dictionnaire est épuisant. Pour une seule personne, c'est monstrueux. Je crois que j'ai atteint les limites du possible à moi tout seul. Pour le moment je

ne songe pas à une troisième édition. En revanche, l'Association suisse de politique sociale a décidé de le traduire et de l'adapter pour la Suisse allemande.

«Dictionnaire suisse de politique sociale», de Jean-Pierre Fragnière et Roger Girod, aux Editions Réalités sociales, case postale 1273, 1001 Lausanne. Tél. (021) 907 99 64. Prix: 48 fr.

SITE INTERNET

<http://www.socialinfo.ch/> (Première édition)

UTILE 850 termes expliqués

Signée et rédigée par des spécialistes, chaque définition se rapporte à une autre définition qui la complète. La liste des 250 auteurs de ce nouveau dictionnaire figure à la fin de l'ouvrage.

FILIATION (DROIT DE)

«Entrées en vigueur en Suisse en 1978, les lois de la filiation traitent des liens entre l'enfant et ses parents», explique dans le texte Béatrice Despland, professeur notamment à l'Université de Neuchâtel. Des exemples? L'adoption, l'obligation d'entretien de la part de la mère, du père ou encore la protection des biens du mineur.

GRÈVE

Secrétaire syndical à Delémont, Jean-Claude Prince semble particulièrement bien placé pour parler de la grève. Il démontre qu'elle n'est autorisée ni par la Constitution fédérale ni par les cantonales. En revanche, elle n'est pas contestée parce qu'elle découle de la liberté d'association. Ouf. Nous voilà rassurés!

INDICE DES SALAIRES

Cet indicateur permet d'analyser l'évolution des salaires. En Suisse, il est établi sur la base de quelque 300 000 personnes accidentées. Bien que cela puisse paraître incroyable, cette méthode date de 1994. A cette époque il a été décidé d'analyser l'évolution des salaires en se référant aux données fournies par les statistiques de l'assurance accidents. Facile, puisque depuis 1984 tout salarié est obligé d'être assuré.

MATERNITÉ (PROTECTION DE LA)

Faut-il encore le dire? Il n'existe pas dans notre pays d'assurance maternité. Toutes les tentatives ont échoué en votation. Allez savoir pourquoi! En l'absence donc d'une loi fédérale couvrant la maternité, il convient de rechercher, dans différentes lois, quels sont les articles concernant la femme enceinte et la jeune mère. Et ce n'est de loin pas une sinécure!

TROIS PILIERS (LES)

Toute personne, un jour, cessera officiellement ses activités professionnelles. A ce moment-là, il sera trop tard pour se préoccuper des trois piliers. Le premier pilier, ou l'AVS/AI, est une assurance fédérale. Le deuxième pilier, ou la prévoyance professionnelle, assure une rentrée financière complémentaire à l'AVS/AI (pour les personnes qui y sont affiliées). Le troisième pilier, ou la prévoyance individuelle, encourage simplement les travailleurs à se constituer une épargne. Qu'on se le dise.

WORKING POOR

Emprunté à l'anglais, ce terme désigne des personnes qui ne gagnent pas suffisamment pour subvenir à leurs besoins vitaux. En Suisse, en 1999, quelque 535 000 personnes étaient touchées par ce phénomène. Il s'agit essentiellement de femmes, de ressortissants étrangers, de familles monoparentales, de travailleurs peu qualifiés, voire d'indépendants sans employés. C.-L. G.

Que fera-t-on quand on sera vieux, si vieux?

Les enfants qui naissent aujourd'hui peuvent espérer devenir au moins octogénaires. Il est plus que temps de repenser les grandes étapes de l'existence!

« Construire »
Ariane Gigon Bormann
28.08.2001

Le pape est-il vieux? Cette boutade, lancée par Jean-Pierre **Fragnière**, directeur scientifique de l'Institut universitaire Ages et Générations, illustre bien les différences de perception face aux âges de la vie: «Jean-Paul II a 81 ans. Pour des tas de gens, c'est incontestablement vieux, voire trop vieux. Mais pour des personnes de 75 ans, ce n'est vraiment pas un problème», explique Jean-Pierre Fragnière en riant.

Mais quel que soit l'âge qu'on lui attribue, une constante demeure: la vieillesse continue à être perçue comme quelque chose de négatif. Dégénérescence, coûts sociaux, inactivité sont encore et toujours les corollaires de la catégorie sociale et mentale «vieux». On en vient presque à parler du «vieillissement de la population» comme d'une catastrophe naturelle.

La majorité des soi-disant vieux se portent pourtant à merveille: pas malades, pas geignards, pas isolés, comme le révèle le récent rapport Vieillir (Programme national de recherche 32 sur le thème de la vieillesse) «En fait, nous assistons à un rajeunissement des personnes considérées comme vieilles il y a moins d'un siècle!» s'exclame Geneviève Reday-Mulvey, coordinatrice du programme de recherche «Travail et retraite» pour l'Association de Genève, une association dont un des objectifs est d'étudier les conséquences de l'allongement de la vie.

L'espérance de vie a en effet progressé comme jamais dans l'histoire de l'humanité mais, plus important encore, cet allongement s'est fait de pair avec l'augmentation de ce que les démographes appellent «l'espérance de vie sans incapacité». En Suisse, un homme peut ainsi espérer vivre 70 ans sans être touché par un problème de santé majeur, cette durée étant même de 75 ans pour les femmes. «Quand on ne meurt pas d'accident ou sous les coups d'un méchant contremaître, on meurt aujourd'hui de maladie», résume Jean-Pierre Fragnière.

La persistance des préjugés à l'encontre de la vieillesse et l'extrême rapidité des changements ont une autre conséquence: le statut des personnes âgées reste aujourd'hui très flou. «Nous avons fonctionné pendant longtemps avec un modèle centré sur le travail, explique le sociologue Jean-François Bickel, assistant de recherche au Centre interfacultaire de gérontologie de l'Université de Genève. Prendre sa retraite, c'était commencer une phase d'attente. Aujourd'hui, alors que cette période devient de plus en plus longue et que le retraité vit avec des

ressources croissantes, le statut de ce dernier continue, pour l'essentiel, à être défini par la négative: celui de ne plus être un travailleur.»

Preuve de ce déficit: on continue, quand on parle d'AVS, à s'inquiéter du déséquilibre entre «actifs» et «inactifs». L'Association de Genève milite précisément pour une réinvention des schémas sociaux traditionnels: «Il faut mettre sur pied une diversité des fins de carrière, explique Geneviève Reday-Mulvey. Retraites partielles combinées avec un travail à temps partiel pour le secteur des services par exemple, mais aussi retraite complète et même anticipée pour un travailleur ayant commencé sa vie professionnelle très jeune dans le secteur du bâtiment ou de l'industrie.»

Quatrième pilier

Une véritable retraite à la carte, le plus souvent progressive: c'est le modèle développé par l'Association de Genève et nommé le «quatrième pilier» parce qu'il compléterait les trois piliers existants. Au lieu d'une répartition chronologique - formation, travail, retraite - ce modèle permettrait de mener de front formation, activités rémunérées ou non, responsabilités familiales et citoyennes, repos, etc.

«On crée ainsi un horizon de vie plus diversifié, plus souple, plus dynamique et mieux partagé entre hommes et femmes», estime Geneviève Reday-Mulvey. La 11e révision, en cours, de l'AVS en semble toutefois bien éloignée...

Dans ce système, la fausse fracture actuelle entre «actifs» et «inactifs» disparaît. Le «retraité» peut continuer à travailler ou être actif bénévolement sans se voir cantonner à des petits boulots alimentaires. «Rapatriement de voitures, jobs temporaires dans le tourisme: ces occupations sont souvent mal payées et peu valorisantes. Le risque est réel de les voir se généraliser», craint Jean-Pierre Fragnière.

Pour contrer ce danger, beaucoup en appellent aux nouvelles technologies de la communication, qui permettent de travailler chez soi. Encore faut-il se préparer un tant soit peu à cette «deuxième carrière», comme dit Jean-Pierre Fragnière: «Quand on a 15 ans, tout le monde trouve normal que l'on suive une formation. Pourquoi ne serait-ce pas normal de se préparer aux 25-30 dernières années de vie en se formant?»

La vieillesse sera-t-elle pour autant un «âge d'or» pour tout le monde? Il semble au contraire que nous ne vieillirons pas égaux... Sans même parler du fossé entre pays industrialisés et pays pauvres, une étude française a par exemple montré qu'un instituteur pouvait espérer vivre neuf ans de plus qu'un manœuvre.

Disparités

La douceur de la vieillesse dépendrait ainsi grandement du niveau socioéconomique de même que du niveau d'éducation. «Nous vivons la vieillesse que nous avons préparée pendant notre vie», dit Jean-Pierre **Fragnière**. Quelqu'un qui n'aura pas

décollé le nez de son travail pendant quarante ans aura plus de peine que celui qui aura tissé des réseaux sociaux. Les disparités s'accroissent.»

Sur le plan de la santé également, le grand âge ne fait pas de miracle. Mauvaise alimentation, consommation exagérée de substances nocives... c'est plus tard qu'on trinque! Ce qui expliquerait, entre autres facteurs, l'espérance de vie plus grande des femmes par rapport aux hommes. La nicotine attend cependant son heure, selon les pronostics pessimistes, pour prélever un lourd tribut parmi les femmes...

«De ce point de vue, le mode de vie des adolescents actuels est très inquiétant, explique Claudine Sauvain, responsable du Laboratoire de démographie économique et sociale de l'Université de Genève. 40% des jeunes filles entre 15 et 19 ans sont trop maigres. Or le mode de vie au moment de la puberté influence la ménopause.»

Evoquant aussi le risque de chômage, la démographe ajoute: «Aujourd'hui, le risque, ce n'est pas l'exclusion sociale des personnes âgées, qui auront un poids grandissant dans la société, mais celle des jeunes.»

Médecine omniprésente?

Et les progrès de la médecine? Ne vont-ils pas nous permettre de repousser encore les limites de la vie humaine en bonne santé, voire de corriger quelques erreurs de comportement passé? Aujourd'hui déjà, on a l'impression d'assister à une course effrénée aux antidotes à la vieillesse (DHEA, etc.).

Problème: ces traitements, indépendamment de leur chance de succès, coûtent très cher. D'où la crainte de Jean-François Bickel: «Qui en profitera? Une minorité? Il est important de réaliser des progrès, mais aussi d'assurer leur accessibilité. Il faut même aller plus loin: une «avancée» contribue-t-elle à améliorer la qualité de vie du plus grand nombre ou à pallier un déficit? Ou profite-t-elle à une minorité déjà nantie? Le risque de vieillesse à deux, trois ou plusieurs vitesses est réel.»

Une croyance communément admise veut aussi que l'allongement de la durée de la vie grève lourdement les dépenses de l'assurance maladie. Les spécialistes ne nient pas que la vieillesse a un coût, mais relativisent nettement son impact financier: en Suisse, «seul un cinquième de l'augmentation des dépenses de santé couvertes par les assurances maladie est imputable au vieillissement démographique», dit l'étude Vieillir. Les dépenses de santé augmentent surtout vers la fin de la vie, mais sans variation significative selon que le décès intervient à 70, 80 ou 90 ans.

Mais admettons: nous aurons tous 80 ans et serons en pleine forme, avec un travail intéressant à fournir à un rythme très souple laissant de la place à la famille. Nous nous occuperons de nos petits-enfants et arrière-petits-enfants, dans un élan de solidarité intergénérationnelle renouvelé. Nous n'habiterons pas dans un village pour retraités, dont on a compris assez vite qu'ils revenaient à enfermer les générations dans des ghettos hermétiques.

Tous au musée!

Et nous aurons peut-être un nouveau compagnon ou une nouvelle compagne, chez qui nous n'emménagerons pas. Le sociologue français Vincent Caradec a en effet montré qu'un tiers des couples formés après l'âge de 50 ans préféraient la double résidence, conservant ainsi leur indépendance et leurs propres relations familiales.

Il nous restera encore du temps pour des loisirs. «Les voyages? On en a envie pendant deux ou trois ans, répond Jean-Pierre **Fragnière**. Après, il faut trouver autre chose.» Autant alors suivre les conseils d'une étude suédoise: après avoir suivi, depuis 1982, plus de 10 000 personnes de 25 à 74 ans, les chercheurs ont constaté que les personnes qui visitent peu d'expositions avaient un risque de mortalité plus élevé de 14%! Pour le cinéma et les concerts, la différence était même de 30%!

Ariane Gigon Bormann

Nous vivons plus longtemps en bonne santé

Les Suisses vivent de plus en plus vieux. Et, surtout, plus longtemps en meilleure forme. Mais, avec l'âge, ils restent malgré tout plus fragiles.

« Swissinfo »
07.07.2003

C'est le constat de l'Observatoire suisse de la santé qui souligne les effets positifs des progrès réalisés dans la médecine et la prévention. Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé, le nombre des personnes tributaires de soins va augmenter moins fortement qu'on ne le craignait ces prochaines années.

Une prévision qui s'appuie essentiellement sur le constat suivant: la population est de plus en plus âgée, mais elle reste également en bonne santé plus longtemps. Le nombre des personnes nécessitant des soins devrait encore pouvoir être considérablement réduit par une prévention adéquate.

Le haut de la pyramide des âges en Suisse prend de l'ampleur: aujourd'hui, les naissances se font plus rares, mais la population vit en moyenne de plus en plus longtemps.

On peut s'attendre à ce que le système de santé suisse soit confronté ces prochaines décennies à une hausse considérable des besoins en soins dans la population âgée.

C'est à cette constatation que répondent les auteurs de l'étude, François **Höpflinger**, professeur de sociologie à l'Université de Zurich et Valérie **Hugentobler**, politologue à l'Institut Universitaire Âge et Générations à Sion.

Valérie **Hugentobler**, auteur de l'étude et politologue à l'Institut Universitaire Age et Générations à Sion :

"Si l'apparition de la démence peut être retardée de deux ans, cela fera 20 000 personnes tributaires de soins en moins par année"

Les succès de la prévention

Les deux chercheurs concluent que le nombre d'années sans incapacité augmente davantage que l'espérance de vie en général. En d'autres termes: nous vivons plus longtemps, mais surtout plus longtemps en bonne santé.

Les seniors d'aujourd'hui vivent dans d'autres conditions et vieillissent différemment que les générations précédentes: les conditions de vie, la prise en charge médicale et la formation se sont améliorées.

Actuellement, entre 109 000 et 126 000 personnes âgées sont tributaires de soins en Suisse, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus en mesure de gérer leur quotidien de manière autonome.

Selon le scénario démographique, cette population augmenterait à 144 000 – 172 000 personnes d'ici à l'an 2020. Mais les auteurs prévoient que les progrès de la médecine et de la prévention permettront de réduire cette population à 126 000 – 150 000 personnes.

Par exemple, explique Valérie **Hugentobler** à swissinfo, «l'influence positive des progrès thérapeutiques se reflète dans l'évolution des cas de démence: si l'apparition de la démence peut être retardée de deux ans d'ici à 2030, on comptera quelque 20 000 personnes tributaires de soins en moins chaque année».

Christian Lalive d'Épinay, sociologue et fondateur du centre interfacultaire de gérontologie de l'Université de Genève :

"Les chances de mourir très vieux, en bonne santé, ne dépassent pas 15% "

Le vieillissement atténué mais pas éliminé

Si l'effet du vieillissement de la population peut être atténué, il ne peut certainement pas être éliminé.

Selon Christian Lalive d'Épinay, fondateur du centre interfacultaire de gérontologie de l'Université de Genève (CIG), l'arrivée de l'âge implique une «fragilisation, qui s'accroît forcément avec la prolongation de la vie et l'arrivée du '4e âge'».

Le sociologue genevois précise que, dans cette population très peu homogène, «les chances de mourir très vieux 'en bonne santé' sont très faibles, de l'ordre de 15%».

C'est donc un mythe de croire qu'on peut devenir très vieux en restant en bonne santé et en mourant brusquement. «Ainsi, ajoute Christian Lalive d'Épinay, près de la moitié des grands vieillards deviennent dépendants.»

Ce qui signifie que le système de santé suisse devra répondre ces prochaines décennies à une demande de soins plus importante.

«La prévention doit s'adresser de plus en plus aux personnes âgées», déclare François Höpflinger. «De plus, il convient d'adapter les structures de soins: les soins médicaux aigus devront faire place à des soins de longue durée, si possible ambulatoires.»

En Suisse aussi, il y a lieu de revoir le règlement et le financement notamment des soins de longue durée aux personnes âgées. Il est donc urgent d'ouvrir le débat sur les diverses formes que pourrait revêtir une assurance des soins de longue durée.

Le système devra s'adapter

Pour planifier les ressources et les structures du système de santé, il est capital d'évaluer dans quelle mesure les besoins en soins vont évoluer ces prochaines années et décennies.

Ce point capital de la politique de la santé fera l'objet d'une deuxième étude. Les deux auteurs **Höpflinger** et **Hugentobler** tenteront de savoir dans quelle mesure les structures du système de santé en Suisse pourront satisfaire aux besoins en soins et quelles sont les interventions nécessaires aux niveaux fédéral et cantonal.

Les résultats de cette étude devraient être disponibles d'ici au début de 2004.

En l'état actuel des choses, Peter C. Meyer, responsable de l'Observatoire de la Santé, ne conteste pas que les primes d'assurances ne devraient pas diminuer.

Quant à l'hypothèse de la création d'une assurance pour les soins à domicile, il est catégoriquement opposé: «Cela signifierait que l'on devrait conclure une nouvelle assurance dès l'âge de 50 ans.» On imagine en effet le tollé que cela provoquerait au sein du monde politique.

L'autre problème, pour Peter C. Meyer, est que «une telle assurance financerait d'abord les homes et seulement en deuxième lieu les soins à domicile».

Ce que confirme Valérie **Hugentobler**: «La demande de soins à domicile deviendra de plus en plus importante parce que de plus en plus de personnes âgées vieillissent en couple et demandent à rester chez elles le plus longtemps possible.»

Or, l'étude montre que c'est précisément ce secteur qui devrait enregistrer une forte augmentation de la demande. Et, estime Peter C. Meyer, «le système médical actuel n'est pas en mesure de répondre à cette demande».

La retraite en question

L'intérêt de cette étude tient aussi dans les éléments qu'elle apporte au débat sur l'âge de la retraite qui fait rage actuellement en Suisse comme chez ses voisins européens.

Née à la fin du 19e siècle, l'utopie de ce mécanisme général régulant la sortie du marché du travail autour d'un âge donné en assurant à chacun un revenu de base s'est réalisée en Europe occidentale à la moitié du 20e siècle.

Aujourd'hui, les nouvelles générations de retraités affichent donc une embellie de la santé. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser.

Selon Christian Lalive d'Épinay, «nos études montrent que, déjà dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans, le quart des personnes sont fragiles». Ce qui, selon le sociologue, «justifie largement la possibilité d'une retraite anticipée».

swissinfo et les agences

URL de cet article

<http://www.swissinfo.org/sfr/swissinfo.html?siteSect=105&sid=4013879>

Liens

Besoins en soins: croissance modérée en

vue: <http://www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100464813>

Observatoire suisse de la santé: <http://www.obsan.ch/>

Centre interfacultaire de gérontologie de l'Université de

Genève: <http://www.unige.ch/cig/cle/>

Les incertitudes qui entourent le deuxième pilier poussent la commission des Etats à «épargner» l'AVS

PREVOYANCE. La commission du Conseil des Etats se penche sur l'avenir financier des premier et deuxième piliers. Elle critique la manière dont le Conseil fédéral agit pour abaisser le taux d'intérêt minimal. Le professeur Jean-Pierre **Fragnière** défend le système de retraite suisse. Pour lui, ce qu'il manque aujourd'hui, c'est un pilotage politique plus serré, suffisamment souple pour permettre des ajustements permanents

« Le Temps »
Bernard Wuthrich, Berne
Mercredi 14 août 2002
Rubrique: suisse

La Commission de sécurité sociale et de santé publique (CSSS) du Conseil des Etats n'est pas très heureuse de la manière dont agit le Conseil fédéral à propos du deuxième pilier. Elle s'est penchée lundi et mardi sur la décision d'abaisser de 4 à 3% le taux d'intérêt minimal versé sur les avoirs vieillesse. «Nous avons pris connaissance de la volonté du gouvernement de flexibiliser le taux d'intérêt et notons que le premier pas se fera vers le bas. Mais la question de savoir quand et de combien il sera abaissé reste ouverte», résume le président de la CSSS, Bruno Frick (PDC/SZ). La commission a critiqué la manière dont la décision a été communiquée début juillet. «Elle n'a pas été fondée», déplore le Schwyzois. Les reproches visent surtout la ministre de la Justice, Ruth Metzler, qui a fait pression pour abaisser ce taux. Or, elle n'est pas venue s'expliquer devant la CSSS cette semaine, laissant Ruth Dreifuss faire face seule aux remarques des sénateurs.

La commission ne se prononce pas sur le taux qui doit être appliqué. 3%, comme l'a annoncé le gouvernement? 3,5%, comme semble le suggérer la commission fédérale LPP? «Nous constatons simplement que la situation des marchés ne permet pas d'atteindre un rendement de 4% pour les placements des assurances vie qui gèrent les fondations collectives. Seules certaines caisses de pension autonomes disposant de réserves suffisantes peuvent y parvenir», note Bruno Frick. La CSSS attend désormais du Conseil fédéral qu'il fonde sa décision lorsqu'il fixera le nouveau taux à la rentrée. Elle exige par ailleurs que la commission fédérale LPP soit consultée et que des indications fiables soient fournies sur la situation des caisses autonomes et sur les gains que les assureurs vie ont redistribués à leurs assurés durant les bonnes années.

Les incertitudes qui planent sur le deuxième pilier ont sans doute joué un rôle dans les décisions que la CSSS a prises en parallèle dans le cadre des révisions de l'AVS et de la LPP. L'impression se dégage qu'elle a cherché à épargner l'AVS. Elle a

quasiment terminé l'examen de la 11e révision. Elle est allée moins loin que le Conseil fédéral, n'«économisant» que 650 millions de francs au lieu de 1,2 milliard. Les options qu'elle a retenues sont assez semblables aux choix faits par le Conseil national l'an dernier. La retraite des femmes passera à 65 ans en 2009, les indépendants et les retraités actifs devront contribuer à l'assainissement du premier pilier, le rythme d'indexation des rentes sera ralenti, la retraite anticipée sera possible dès l'âge de 62 ans moyennant une réduction de la rente (coût: 400 millions) et les rentes de veuves seront adaptées. Sur ce dernier point, la CSSS a retenu un modèle différent du National, qui favorise davantage les veuves avec enfants.

La CSSS a en revanche entendu les appels désespérés de Kaspar Villiger, qui réclame à cor et à cri de pouvoir financer la contribution fédérale à l'AVS (400 millions par an) avec les recettes de la TVA. Elle a accédé à sa requête. Elle a cependant espacé la mise en vigueur des deux augmentations de TVA qui sont prévues: la première hausse (+0,5%) n'interviendra pas avant 2009, la deuxième (1%) en 2013. Quant à la hausse de 1% prévue pour l'assurance invalidité (AI), elle est agendée pour 2004. L'AI bénéficiera par ailleurs d'un apport de 1,5 milliard prélevé sur le fonds de l'assurance perte de gain (APG).

En ce qui concerne la LPP, la CSSS des Etats a davantage suivi le Conseil fédéral que le Conseil national. Elle ne souhaite pas faciliter l'accès à la LPP aux bas revenus et propose de s'en tenir au seuil d'entrée de 24 720 francs. Elle considère que la rente que peuvent espérer toucher ces personnes est trop basse pour justifier un prélèvement salarial durant la vie active. S'agissant du taux de conversion du capital en rentes annuelles, elle est d'accord de l'abaisser progressivement de 7,2 à 6,8%.

La révision de la LPP n'est pas totalement sous toit, de sorte que le Conseil des Etats ne la traitera pas en hiver. La 11e révision de l'AVS et celle de l'AI sont en revanche prêtes et seront inscrites au programme de la session d'automne.

«Les Chambres fédérales doivent faire de la prévention»

Jean-Pierre **Fragnière**, sociologue, professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques ainsi qu'à l'Université de Genève, s'exprime au sujet du système de retraite.

Propos recueillis par Agnès Wuthrich

Le Temps: Compte tenu de l'évolution démographique de la Suisse, partagez-vous le pessimisme ambiant quant à l'avenir de l'AVS?

Jean-Pierre Fragnière: Je suis d'un optimisme modéré. Il suffit de regarder en arrière pour observer que dans le domaine de la prise en charge des personnes

âgées, à toutes les périodes, le problème s'est posé de cette façon: on ne peut pas laisser tomber les vieux, mais cela coûte. La catastrophe économique menace. Et la peur s'installe, les milieux politiques se déchirent. Or, durant les 50 dernières années, la Suisse a connu des taux de croissance ou de revenus toujours plus élevés que les prévisions. Les catastrophes économiques ne se sont pas produites. Nous avons été d'une prudence de serpent, voire d'Arpagon. Cela dit, nous avons construit une société aux avantages incroyables: l'espérance de vie s'est allongée, la qualité de vie améliorée. L'espérance de vie des handicapés a doublé, la mortalité infantile quasiment disparu. Ces succès ont un coût. Et nous devons les assumer.

- Compte tenu de ces succès, le système de retraite suisse est-il encore adapté à notre société?
- Pour un certain temps encore, le système des trois piliers restera la solution la plus opportune. Evidemment quelques corrections s'imposent: la montée en puissance de ces régimes a laissé des victimes sur le bord de la route: femmes pauvres et âgées pour l'AVS et, plus encore, bas salaires avec le deuxième pilier. Ce qui manque aujourd'hui, c'est un pilotage politique plus serré, suffisamment souple pour permettre des ajustements permanents.
- Vous trouvez donc juste que le deuxième pilier soit basé sur un système de capitalisation?
- Fondamentalement, il vaut mieux que tout l'argent mis de côté ne soit pas dans le même panier: le système de l'AVS est fondé sur l'idée que nous faisons des enfants qui vont travailler. L'argent du deuxième pilier, lui, est à celui qui le verse. C'est une deuxième sécurité. Mais il était prévu beaucoup plus généreux que ce que les compromis en ont fait: une forme d'épargne individuelle. Aujourd'hui, les Chambres doivent faire de la prévention: abaisser le seuil d'accès au deuxième pilier, par exemple, c'est lutter contre la pauvreté à venir d'une catégorie importante de la population. Je raisonne en contribuable: chaque lacune dans la prévoyance sociale conduit à un transfert de coûts.
- Vouloir abaisser le taux de conversion, est-ce le même faux calcul?
- La réduction du taux de conversion, c'est l'appauvrissement de tout le monde. Si on enlève quelques centaines de francs de mon deuxième pilier, ça n'a rien de grave. Mais si vous appliquez ce taux de conversion à quelqu'un qui est juste sous le seuil de pauvreté, il se privera de l'essentiel. L'enjeu majeur de la discussion en cours au parlement, c'est le nombre de personnes en situation de fragilité économique prévisible dans leur vieillesse qui seront sauvées par l'abaissement du seuil. Et comment manipuler l'éventuelle diminution du taux de conversion pour ne pas pénaliser lourdement celles qui sont déjà au minimum.
- Parmi les ajustements possibles, de quel œil voyez-vous la généralisation programmée de la retraite à 65 ans ou les propositions visant à faire travailler ceux qui le souhaitent au-delà de cet âge?

- La priorité, c'est la retraite flexible, selon des critères à établir – durée de cotisation, type d'activité. Le vieillissement est profondément individuel et les fins de carrière souvent différentes.
- Les propositions du Conseil fédéral et de l'UDC qui seront votées le 22 septembre font-elles partie des mesures souhaitables?
- Je me suis engagé pour la proposition du Conseil fédéral. Les 250 millions offerts à l'AVS pourraient financer une mesure, par exemple la retraite flexible. Mais, face aux 40 milliards de dépenses annuelles de l'AVS, ce geste n'a de sens que s'il s'inscrit dans une démarche structurelle. Or, les cantons, qui ont la charge d'appliquer les décisions prises en termes de politique familiale notamment, n'en ont souvent pas les moyens. Avec leur part des intérêts de l'or de la BNS, ils les auront.

L'or de la Banque nationale? Une paille pour l'AVS

Ni l'initiative de l'UDC ni le contre-projet ne sauveront le premier pilier.

Bernard Wuthrich

Ni l'initiative de l'UDC sur l'or de la BNS ni le contre-projet du Conseil fédéral ne sauveront l'AVS. Les besoins futurs du premier pilier sont autrement plus élevés que la modeste contribution apportée par la vente de l'or excédentaire. L'initiative suggère deux variantes: soit les réserves dont la banque centrale n'a plus besoin sont versées au fonds AVS, soit les intérêts qu'elles rapportent sont attribués à ce même fonds. Dans l'un et l'autre cas, il ne s'agit que d'une goutte d'eau dans la mer.

Pactole de 20 milliards

Le montant des réserves mises en vente équivaut à un pactole de 20 milliards de francs. Si on le transférait à l'AVS, il couvrirait les besoins d'environ... huit mois! En effet, le budget annuel du fonds AVS s'approche des 30 milliards (29 en 2001). Si seuls les intérêts revenaient à l'AVS, l'apport annuel serait de 750 millions. Cela couvrirait les besoins de... neuf jours, soit 2,5% du total des dépenses.

Pour l'UDC, il s'agit d'une contribution non négligeable, car, affirme-t-elle, elle permettrait de renoncer à augmenter les recettes du premier pilier (cotisations ou TVA) jusqu'en 2012. Pour le Conseil fédéral, il s'agit en revanche d'une paille qui ne justifie pas que l'AVS reçoive la totalité des revenus de l'or. Il plaide pour le contre-projet, qui partage les 750 millions d'intérêts annuels entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Les 250 millions qui seraient versés au fonds de vieillesse financeraient 1% des dépenses annuelles.

Aucun des deux scénarios ne garantira l'avenir du premier pilier. Les corrections contenues dans la 11e révision resteront nécessaires. Au départ, le Conseil fédéral

espérait que cette révision apporte une amélioration de 1,2 milliard par an. Le Conseil national l'a réduite à 570 millions. Comme cela ne suffira pas, le gouvernement a proposé, en parallèle, d'augmenter la TVA en deux étapes: d'abord 0,5%, puis 1% trois ou quatre ans plus tard. Ce double relèvement drainera plus de 4 milliards de francs supplémentaires dans la caisse de l'AVS. Celle-ci aura cependant besoin de davantage d'argent, car les scénarios démographiques montrent clairement que les dépenses continueront d'exploser. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la population active va progressivement diminuer alors que le nombre de personnes âgées continuera d'augmenter. En 2000, on comptait 36 retraités pour 100 personnes actives; le rapport sera de 61 à 68 retraités pour 100 actifs en 2060.

Recettes aussi en hausse

Cette tendance gonflera les dépenses de l'AVS. Celles-ci devraient grimper à 36 milliards de francs en 2010, puis à 46 en 2020. Compte tenu du relèvement de la TVA, les recettes vont aussi prendre l'ascenseur. Elles sont estimées à 37 milliards en 2010 et à 44 milliards en 2020. Les réformes entreprises avaient également pour objectif d'assurer que les réserves du fonds AVS, qui jouent le rôle de soupape de sécurité, couvrent au moins les dépenses d'une année. Ce fut le cas jusqu'en 1996. En 2001, le capital du fonds (23,2 milliards) ne représentait plus que 80% des besoins. Après les décisions du National et de la Commission des Etats, cet objectif s'éloigne. Les réserves ne couvriront pas plus de 75 à 80% des dépenses ces quinze prochaines années.

Les baby-boomers sont-ils d'affreux égoïstes?

La génération du baby-boom (1945-1953) approche de la retraite. Economiquement, elle a eu toutes les veines. Va-t-elle tirer son épingle du jeu au détriment des plus jeunes et de ses propres enfants? Réponse de Jean-Pierre **Fragnière**, sociologue et spécialiste de la question

« Construire »
Jean-François Duval
08.07.2003

Les baby-boomers sont nés entre 1945 et 1953. Cette génération bénie par les dieux n'a connu aucune guerre, a profité des « Trente glorieuses », est entrée sur le marché du travail lorsque celui-ci, en plein essor, avait besoin d'eux. Aujourd'hui, tous ces gens-là, ex-baby-boomers, ex-yéyés, ex-hippies, ex-soixante-huitards, ex-babas cool, aujourd'hui devenus plus ou moins bobos (bohèmes et bourgeois), monopolisent les meilleurs postes, tout en regardant tranquillement approcher l'âge de la retraite à l'horizon 2007.

Mais ces retraites, qui va les payer? Eh bien, les jeunes générations dont le parcours est beaucoup plus incertain et difficile, et qui trimeront peut-être jusqu'à 67 ans pour que leurs aînés profitent de leur belle vieillesse. Entretien avec le sociologue lausannois Jean-Pierre **Fragnière**.

- Les baby-boomers qui entreront à la retraite dès 2007 sont-ils d'épouvantables égoïstes, qui auront eu leurs arrières assurés de bout en bout, leur vie durant?
- Les baby-boomers ont été une génération choyée, c'est certain. Techniquement, ils sont nés entre 1945 et 1953. Je ferais néanmoins débiter un peu plus tôt cette génération: ceux qui sont nés au début ou pendant la guerre ont aussi connu une situation privilégiée. Moi-même, né en 1944, je fais partie d'une génération qui n'a jamais eu à postuler à rien! Un tel trajet, sur la durée d'une vie professionnelle, c'est phénoménal! Et incompréhensible pour les jeunes d'aujourd'hui...
- Peut-on dire que les baby-boomers ont mis en place un système qui leur permet, dans les faits, de ramasser la mise?
- Disons qu'ils ont connu un parcours particulièrement confortable. Ils sont entrés sur le marché du travail dans une situation de plein emploi et, aujourd'hui, ce sont eux qui occupent les postes-clés, ne laissant guère de place aux nouveaux arrivants. Ils sont aux commandes et n'entendent pas les lâcher. Avec l'âge, cette génération a pris des habitudes. En particulier, celle d'une croissance permanente de ses revenus.

»Bien sûr, il y a eu le choc pétrolier de 1974, et les baby-boomers ont été chatouillés par quelques «crisettes», comme en 1982. Mais tout cela ne s'est jamais traduit qu'en termes de limitation de la croissance! On gagnait juste «moins mieux».

»C'est aussi une génération qui, tout le long de son parcours, a eu le sentiment d'être utile. Elle a pu faire des projets à long terme et, pour ce qui concerne son entrée à la retraite, elle a vécu bétonnée dans la certitude d'une assurance-vieillesse sans faille.

- Les générations nées après 1960, 1970 et 1980 sont-elles les dindons de la farce? Elles vont trinquer, notamment en payant les retraites des baby-boomers?
- Oui, sauf que, lorsque Pascal Couchepin annonce la retraite à 67 ans pour 2025, ses propos n'ont pas un contenu strictement intellectuel, mais plutôt polémique ou stratégique. Pour attirer l'attention sur les coûts importants de la sécurité sociale, Couchepin ne fait pas dans la dentelle et lance un slogan: 67 ans!

»L'enjeu véritable c'est: comment va-t-on parvenir à étaler des fins de carrière entre l'âge de 55 et de 70 ans? Car, en effet, le système n'est actuellement pas assez souple. Couchepin lance le débat.

- Vous êtes donc favorable à ses propos?
- Ah, moi, je déteste cette méthode sans nuances. Mais je crois qu'on doit réfléchir. Tout le débat pour moi, c'est celui des retraites flexibles. Donner la possibilité aux gens de partir entre 55 et 70 ans.
- C'est déjà partiellement le cas, puisque de plus en plus de gens prennent une retraite anticipée.
- L'âge référentiel de la retraite est à 65 ans. Mais les données de l'Office de la statistique montrent qu'en effet chaque année les gens partent plus tôt. Une tendance dans laquelle les pressions accrues sur les travailleurs jouent leur rôle...
- Prenons un exemple. De plus en plus de baby-boomers genevois travaillant pour l'Etat, profitant de la passerelle appelée «plend», ont la chance de pouvoir partir à 55 ans.
- Le «plend» genevois, qui compense partiellement l'AVS pendant cinq ans, c'est vraiment un cadeau fantastique, une décision qu'on ne prendrait plus aujourd'hui. Cela dit, il faut voir qu'il n'y a pas que les gens dans la construction qui sont crevés, à bout. Enseignants, assistants sociaux, etc. Toutes les professions sont mises sous pression...
- La flexibilité n'avantage-t-elle pas les gens qui sont déjà avantagés? Le simple maçon, lui, doit trimer jusqu'à 65 ans, à terme 67!...

- Là, il y a des mesures de correction à prendre, évidemment. En éliminant certains privilèges scandaleux. Par exemple le fait que, quand on continue d'exercer une activité rémunérée après l'âge de la retraite, on ne paie pas l'AVS sur les 1500 premiers francs gagnés. Un privilège que la 11e révision de l'AVS va supprimer. Il s'agit de moins pénaliser les personnes à bas revenus qui prennent une retraite anticipée.
- Oui, mais comment?
- On peut offrir trois ou quatre ans de retraite anticipée à des groupes professionnels qui ont assumé des métiers très pénibles. On peut avancer le droit à la retraite pour celles et ceux qui ont connu l'exclusion involontaire du marché du travail. Et cela sans les pénaliser trop. C'est de toute manière préférable à un long chômage ou à une mise à l'AI.
- Bon, mais les retraites souples, n'est-ce pas encore une façon de faire une belle vieillesse aux baby-boomers? Au détriment des jeunes générations moins chanceuses? Et sans la moindre mauvaise conscience?
- Comment voulez-vous donner mauvaise conscience à des gens qui, leur vie durant, ont vu figurer sur leur feuille de salaire des retenues pour les risques sociaux? Mais là, il y a quand même un ou deux chapitres importants qui s'ouvrent devant les baby-boomers.
- Lesquels?
- Ils commencent à flipper un peu dès lors qu'ils se demandent si leurs enfants auront assez de sous pour garantir l'AVS. Les baby-boomers ne peuvent plus servir à leurs enfants des phrases du genre: si tu travailles bien, tu auras un bon job. Aujourd'hui, un étudiant en médecine considère comme normal qu'il y ait 50% d'échecs en fin de première année.

»Les générations nées à partir de 1980, celles des enfants des baby-boomers, sont entrées dans la vie dans un climat d'insécurité, n'ont jamais connu l'idée que les études conduisaient nécessairement à la réussite. Pour eux, la vie est une incertitude. Ils vivent dans un univers radicalement différent de celui des baby-boomers.
- Schématiquement dit, les parents ne cèdent pas la place à leurs enfants tout en s'inquiétant pour eux?
- Les baby-boomers n'accueillent pas vraiment les jeunes générations. Et le problème se complique du fait que, entre guillemets, la mort ne fait plus son travail.
- La mort ne fait plus son travail?

- Comme leurs propres parents, les baby-boomers sont là, et pour encore plus longtemps. Inutile de s'étendre sur l'allongement de la durée de vie, y compris en terme de qualité. Aujourd'hui, on n'est plus fatalement vieux à 67 ou 80 ans. On commence seulement à être vieux dix ans avant sa mort. Voilà une façon plus juste de dire les choses.

»Et donc, comme la mort ne fait plus son travail, il faut remédier à la situation différemment. L'une des tâches des baby-boomers, sauf à rester dans l'histoire comme une génération perverse et dangereuse, va être d'apprendre à partager de leur vivant. Il y a là des attentes auxquelles il leur faudra répondre - sans se crispier sur leurs acquis.

- Vous disiez qu'un second chapitre important s'ouvrirait devant les baby-boomers?
- Oui. Beaucoup de baby-boomers font aujourd'hui partie de la «génération sandwich»: d'un côté, le souci des jeunes générations. De l'autre la situation de dépendance dans laquelle se retrouvent souvent leurs propres parents, qui ont atteint l'âge de la grande vieillesse, et qui sont encadrés ou placés en EMS.

»Et l'avenir peut se dessiner tout différemment selon que leurs vieux parents décèdent subitement, ou souffrent pendant de longues années d'un Alzheimer. Selon le cas de figure, il restera ou ne restera rien du patrimoine familial, tout sera parti dans les EMS.

»Les enfants des baby-boomers revivront, à terme, le même type de situation, si l'on n'y prend garde. Là encore, ils ne seront pas gâtés. Parce que dans les trente prochaines années, le poids des vieux «très vieux», anciennement baby-boomers, ne va pas baisser, au contraire!

- Bon, mais aux alentours de 2045, la génération du baby-boom aura largement disparu. Elle ne pèsera plus très lourd.
- Je ne me risquerais pas à faire des prévisions aussi lointaines. A cette date, le monde aura complètement changé, sur tous les plans.
- Dans l'immédiat, que faire?
- D'un côté, mieux accueillir les jeunes et les jeunes familles. Il est tout de même effrayant de constater, aujourd'hui, que ceux-ci peuvent se situer dans les zones de risque de pauvreté! Les deux mesures majeures, c'est d'assurer de meilleurs salaires aux jeunes et de pratiquer une superbe politique familiale.

»Par ailleurs, pour régler les problèmes de dépendance qu'entraîne la grande vieillesse, mettons sur pied une assurance dépendance dont chacun pourra profiter le cas échéant. C'est pourquoi, même si on me rit au nez, je plaide pour le maintien de l'impôt sur les successions, qui contribuerait au financement de cette assurance.

»Ces mesures prises, les baby-boomers pourront vivre une retraite bien méritée...»

Propos recueillis par Jean-François Duval

SIGNES PARTICULIERS

Nom: Jean-Pierre Fragnière.

Né: le 18 septembre 1944 à Veysonnaz, dans le lit de ses parents. La sage-femme itinérante s'appelait Cécile de Brignon.

Famille: marié, un fils.

Carrière: professeur de politique sociale à Lausanne et à l'Université de Genève. Directeur scientifique de l'Institut universitaire Ages et générations (Sion).

Hobby: faire la cuisine le soir pour sa petite famille (trois personnes aux goûts différenciés).

Dernières publications: «Politiques sociales pour le XXI^e siècle» (2001), «Dictionnaire suisse de politique sociale» (nouv. éd., 2002), tous deux aux Ed. Réalités sociales (Lausanne).

A lire également sur l'histoire des baby-boomers: «Les baby-boomers: une génération 1945-1969», de Jean-François Sirinelli, Fayard, 2003.

Les assurances sociales entre l'Apocalypse et une nouvelle solidarité

Un séminaire sur les enjeux des coûts sociaux montre comment ne pas être paralysé par la valse des milliards.

« 24 Heures »
Chantal Tauxe
14.04.1997

Les chevaux de l'Apocalypse. Lorsqu'on parle avenir de la sécurité sociale, comme l'a fait samedi à Lausanne l'Association vaudoise des femmes radicales, à l'instigation de la conseillère nationale Christiane Langenberger, les images les plus sombres se cognent.

C'est que les chiffres, rappelés par Chantal Balet, secrétaire romande de la Société pour le développement de l'économie suisse, sont têtus: depuis, le début de la décennie, les dépenses et les recettes des assurances sociales ont progressé beaucoup plus rapidement que le PIB (produit intérieur brut); dès 1991, la courbe des dépenses s'est considérablement éloignée de celle des recettes; selon le rapport Ida-Fiso, qui a fait l'an dernier le point sur les besoins de financement des assurances sociales, il faudra trouver 30 milliards de francs supplémentaires d'ici 2010 et encore s'agit-il du scénario de référence assez optimiste sur le taux de croissance. Pour Chantal Balet, le diagnostic est clair: il faut assurer la pérennité à long terme du système actuel, distinguer ce qui est faisable de ce qui est souhaitable (comme l'assurance-maternité) et mieux cibler les prestations. On dépense déjà 73 milliards en assurances sociales, on ne pourra guère faire plus.

Le coût de l'insécurité

Mais quel est le coût de l'insécurité sociale?, a demandé Jean-Pierre **Fragnière**, professeur à l'Université de Genève. Il est inutile de tirer à boulets rouges sur les coûts sociaux. «Ce qui coûte aujourd'hui, ce ne sont pas des erreurs, mais les succès obtenus au fil de ces dernières décennies: la durée de vie des personnes âgées s'est allongée, les handicapés sont mieux insérés, les femmes ont été encouragées à faire des études et elles sont massivement arrivées sur le marché du travail.» Dit autrement: la sécurité sociale doit assumer les conséquences du nouveau statut des femmes dans la société. Qui voudrait revenir en arrière?

En réduisant ou en gelant les prestations sociales, il n'est pas sûr que les économies réelles se concrétisent pour les collectivités publiques. Quel est le coût à long terme pour la société du gaspillage du savoir-faire des gens qui se retrouvent sans travail? a demandé le professeur Fragnière. Quel est le coût du gaspillage de la jeunesse?

«Désormais, il y a des entrées à l'AI (Assurance invalidité) à l'âge de 20 ans, a-t-il poursuivi. Certains psychiatres se fâchent, ils ne veulent pas médicaliser les effets de la situation sur le marché de l'emploi.» Couper dans les prestations risque de coûter cher en délinquance, donc en prisons, en systèmes d'alarmes... Pour Jean-Pierre **Fragnière**, la sécurité sociale est un élément de cohésion du pays plus fort de l'armée qu'il convient de soigner. Il faut remettre à jour les prestations, mettre fin aux absurdités telles que celle-ci: pour une femme de 50 ans sans activité lucrative, il vaut mieux voir son mari décéder que partir avec sa secrétaire; veuve, elle touchera 90% du salaire de son époux, alors que divorcée, répudiée, comme dit Jean-Pierre Fragnière, elle n'aura pas grand-chose, voire même rien si elle-même n'a pas été irréprochable.

Les bébés d'après-guerre

Directeur de Veillon, Jacques Zwahlen n'a pu qu'évoquer les chevaux de l'Apocalypse devant pareils tableaux. La situation n'est peut-être pas aussi épouvantable qu'elle en a l'air, a-t-il dit. Après tout, la logique des recettes et des dépenses est une logique de vie. Exhibant les courbes démographiques, il a humanisé les sombres perspectives du rapport Ida-Fiso. En 2010 et en 2030, il s'agira d'absorber les effets de deux méga-vagues démographiques, celle des bébés nés en 1945 dans l'euphorie de la fin de la guerre puis celle de leurs enfants, nés en 1965. Cette année-là, la Suisse a enregistré 120 000 bébés. Dans les années nonante, le nombre de naissance se stabilise autour de 80 000. Un socle assez solide pour faire face aux défauts de financement dès 2010. Dans une situation identique, un patron irait puiser dans les réserves latentes de son bilan. C'est ce que doit faire la Suisse, plaide Jacques Zwahlen. Car la morosité actuelle ronge la demande intérieure et il faut faire très attention à ne pas casser plus encore le ressort de la consommation, le pays risquerait l'anorexie.

Alors que faire? Mieux cibler les prestations, comme on le suggère souvent, n'est pas la panacée, avertit Jean-Pierre Fragnière. Des études internationales montrent qu' un programme pour les pauvres devient vite un pauvre programme». Un système plus sélectif n'atteint pas forcément les plus démunis qui n'osent pas, ne connaissent même pas leurs droits à certaines prestations, ou n'ont même pas conscience des besoins. La pauvreté, c'est l'incapacité à faire des projets, ne l'oublions pas. Le risque du ciblage, c'est la carte multipauvre, explique M. Fragnière: plus on a des difficultés plus on doit le prouver dans les services concernés. C'est humiliant. Dans les cantons de Vaud et de Genève, les modèles différents de revenu minimum d'insertion mis en place essayent de conjurer ce risque, ont noté des participantes.

Corrections fiscales

Pour mieux faire coller la sécurité sociale aux besoins, le professeur **Fragnière** plaide donc plutôt pour des corrections fiscales et des remises en question. Pourquoi les retraités fortunés n'accepteraient-ils pas une baisse de leurs rentes AVS. L'idée fait hurler ? En 1947, lors du débat sur l'introduction de l'AVS, on prétendait déjà que les riches quitteraient le pays. Il faut un discours politique pour réhabiliter la

solidarité, conclut le professeur Fragnière à l'intention des femmes radicales, réunies aussi afin de recentrer la doctrine de leur parti.

C. T.